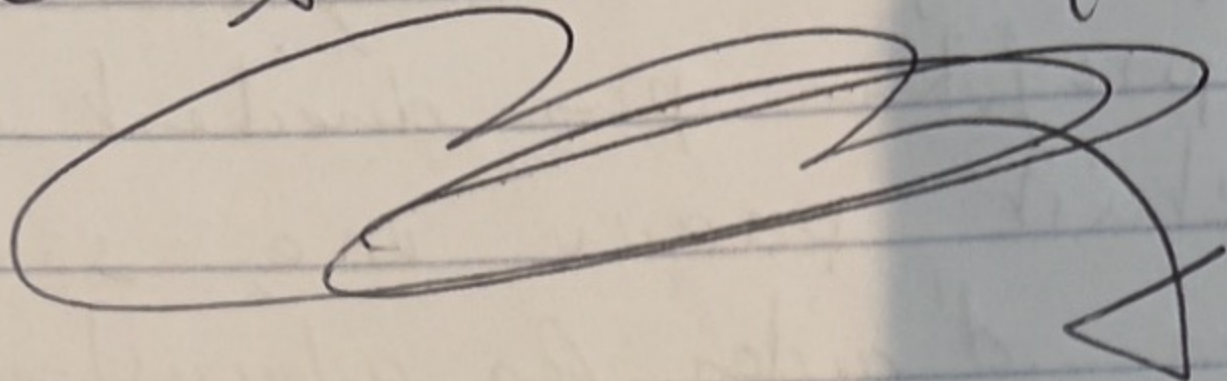
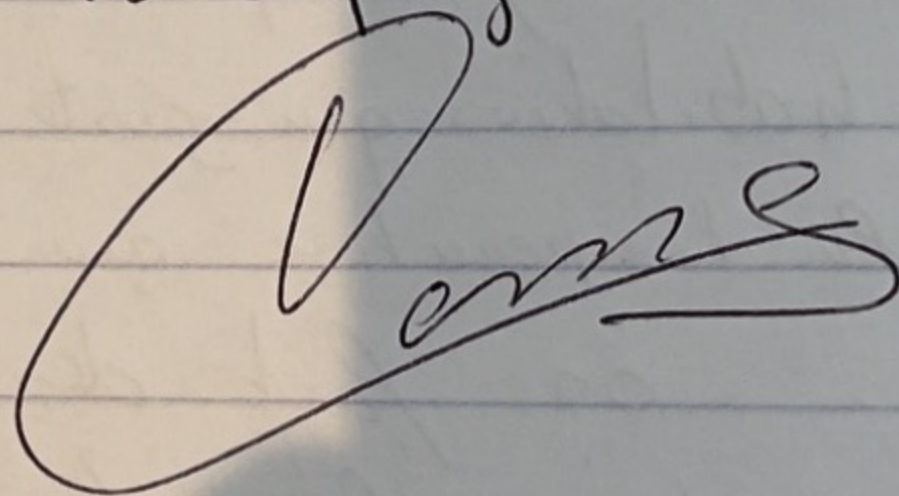


Le 23 Mai 2025 j'ai remis au Comité
 Enquêteur les remarques de Monsieur Stéphane
 Guillemin et de moi-même Denis
 BRUYERE sur cette modification de Pci



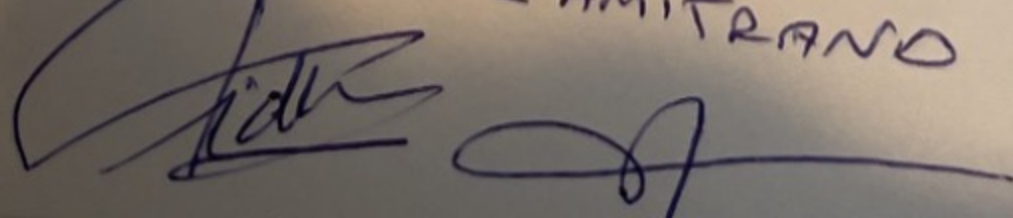
Je remet aujourd'hui le 23 Mai 2025,
 le mémoire du Comité du Nas
 Radon de 168 pages et deux pages
 vides.



Nous nous opposons au projet de la ferme photovoltaïque
 sur le Montrodier, par contre nous ne sommes pas contre
 les panneaux photovoltaïques, mais pas à cet endroit qui
 est une zone protégée et classée en temps que zone boisée
 classée (ZNIÉFF). Pourquoi détruire plus de 14 hectares
 de garrigue, alors qu'il y a de la place ailleurs sur
 les parkings, dans la plaine et sur les toits.
 Ce projet est surdimensionné par rapport à la ville
 de Marguerite. Sans rentrer dans le détail nous pensons
 (suite à diverses études) que des risques d'incendie et d'inon-
 dation peuvent être à l'origine de ce projet après cette
 installation. Sans parler de la faune et de la flore qui vont
 être impactées par ce nouvel environnement.

Hm

FIDELTAIRE - AMITRANO



23/05/2025